

DEPARTEMENT
NORD
CANTON
GRANDE-SYNTHÉ
COMMUNE
GRAVELINES

REPUBLIQUE FRANCAISE

N° MAN 2023 039

Liberté – Egalité – Fraternité

ARRETE DU MAIRE

3.5 Autres actes de gestion du domaine public –
A.E.V - 2023

AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

- Nous, Maire de la Ville de Gravelines,
- Vu le Code de la Voirie Routière article 113-2,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L223-1 et suivants,
- Vu la demande de Mr Stanislas MOORE,

AUTORISE

Stanislas MOORE à installer un spectacle d'acrobate et cascadeur en plein air sur l'ancien terrain rouge de football situé Avenue Léon Jouhaux aux Huttes du 21 Août au 24 Août avec montage le 20 Août et démontage le 25 Août.

Sous réserve :

- Que la sécurité des passants soit assurée
- Que la protection des lieux avoisinants soit effective,

Cette autorisation est délivrée à titre précaire et révocable
Pour les 20,21,22,23,24 et 25 Août 2023

DESTINATAIRES : M. le premier adjoint
M. le Directeur Général des Services de la Mairie de GRAVELINES
M. le Commandant de Police Nationale
M. le Commande de la Brigade de Gendarmerie Nationale
M. le Chef de la Police Municipale
M. le Commandant des Sapeurs-Pompiers de GRAVELINES
M. le Directeur du Service Manifestations, Evènements

Fait à GRAVELINES,

2-2 AOUT 2023

Le Maire,

B.RINGOT

Mis en ligne

2-2 AOUT 2023

